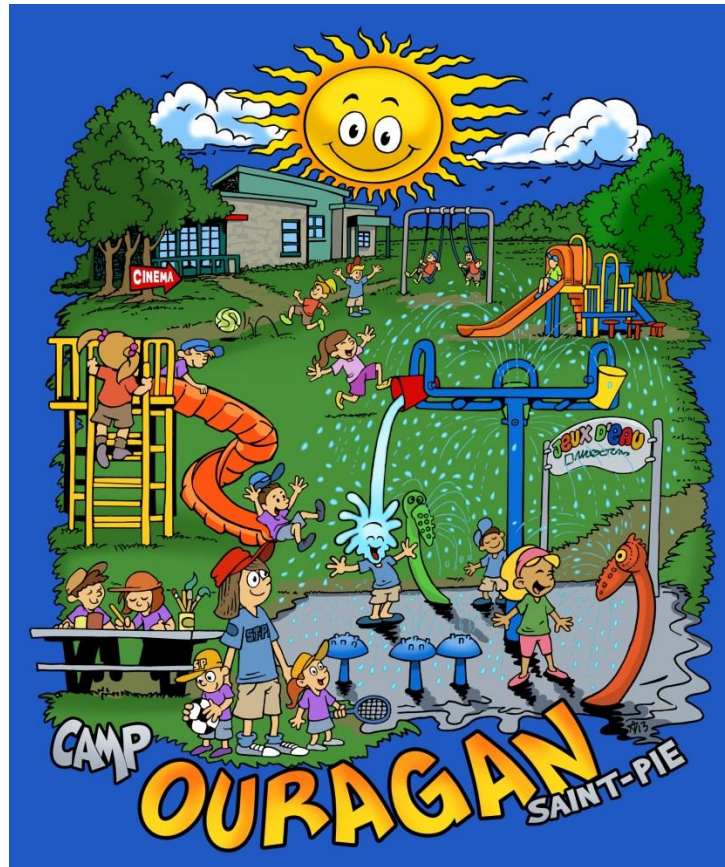


GUIDE DES PARENTS CAMP OURAGAN ÉTÉ 2018

Guide des parents
Règlements généraux et politiques internes du camp de jour



Coordonnées pour nous joindre
Le camp de jour est situé au 165, rue Lacasse

Guillaume Leblanc Technicien de loisirs	450-772-2488, poste 236 loisirs@villest-pie.ca
Josée Lajoie Directrice des loisirs	450-772-2488, poste 227 loisir.st-pie@villest-pie.ca

Mot du responsable du Camp Ouragan

Bonjour chers parents,

L'équipe du camp Ouragan de la ville de Saint-Pie est fière de vous présenter le programme du camp de jour. Encore cette année, nous offrirons 8 semaines de camp avec des activités amusantes, surprenantes et enrichissantes, remplies de nouveautés. Soyez donc attentifs durant la lecture de votre guide des parents!

Notre équipe d'animation est gonflée à bloc et a bien hâte de retrouver les jeunes pour l'été afin de leur faire vivre un été mémorable!

Votre collaboration est toutefois requise pour que cette magie se manifeste tout au long de la saison estivale. Pour ce faire, nous vous demandons de porter attention aux points suivants :

- ❖ Consultez en entier ce guide des parents afin que votre enfant profite au maximum de toutes les activités organisées.
- ❖ Respectez les heures de début des activités pour l'arrivée de votre enfant (8 h 30), car si son groupe a déjà quitté le terrain du camp pour un autre lieu, **il sera de votre responsabilité de l'amener à l'endroit où se trouve son groupe afin que les ratios enfants-animateur soient respectés.**
- ❖ Avoir le matériel et les vêtements nécessaires pour profiter pleinement de toutes les activités, peu importe la température (chapeau, vêtements de pluie, maillot, etc.).
- ❖ Identifiez tous les vêtements, sac à dos et boîte à lunch de votre enfant. En cas de perte, il sera plus facile de retrouver à qui appartient le matériel. Nous avons un nombre impressionnant d'objets perdus à la fin du camp, nous les conservons 2 semaines après la fin du camp et, par la suite, nous les remettons à des organismes.
- ❖ Si votre enfant a les cheveux longs, attachez-lui les cheveux afin d'éviter les épidémies de poux. **Vaut mieux prévenir que guérir!**
- ❖ Politique ANTI-NOIX, ARACHIDES, KIWIS et MANGUES : n'apportez pas des aliments contenant des noix et/ou du beurre d'arachide ainsi que des kiwis et des mangues sur le site du camp de jour.

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires sur nos activités ou nous faire part de vos commentaires, il nous fera plaisir de répondre à vos questions au 450 772-2488, poste 236. Nous vous invitons également, tout au long de l'été, à consulter le panneau « Homme sandwich » à la porte d'entrée du camp afin d'être informé sur les sorties ou tout autre événement se tenant au camp.

De plus, nous avons une page Facebook où nous mettons plusieurs informations sur les sorties ou autres activités en lien avec le camp. Vous pouvez donc nous suivre avec le lien que voici : <https://www.facebook.com/pages/Camp-Ouragan-Ville-de-Saint-Pie/433189943377226?ref=hl>. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel au loisirs@villest-pie.ca.

En vous remerciant de votre collaboration, Madame, Monsieur, veuillez recevoir nos salutations les plus sincères.

Le technicien de loisirs à la Ville de Saint-Pie

Guillaume Leblanc/Alias Guido

Mission et objectif du camp Ouragan

Le camp Ouragan de la ville de Saint-Pie a pour objectif d'offrir un environnement sécuritaire, enrichissant et amusant pour les enfants de 5 à 12 ans (les enfants de 5 ans ayant terminé leur maternelle). Nous encourageons un respect mutuel entre les différents groupes d'âge, sexe et culture.

Les animateurs s'efforcent d'offrir une expérience agréable en mettant l'accent sur la stimulation du développement social, émotionnel, intellectuel, physique et créatif des enfants.

Le camp de jour n'est pas un service de garde où les parents laissent leurs jeunes pour les reprendre le soir, mais bien un service offert aux jeunes qui ont le désir d'y être afin d'occuper leur été à avoir du plaisir entre copains, tout en étant dans un environnement sécuritaire où nous valorisons les saines habitudes de vie.

Informations générales

- Dès l'inscription d'un enfant au camp de jour, les parents reçoivent le guide des parents, les règlements généraux et les politiques internes du camp de jour.
- Les parents doivent signer la feuille confirmant avoir reçu le document lors de l'inscription.
- Pour les inscriptions par internet, vous devrez cocher que vous en avez pris connaissance.
- La direction du Service des loisirs de Saint-Pie appliquera la politique d'expulsion si elle juge que le jeune n'a pas les capacités de participer au programme pour des raisons de comportement ou toute autre raison valable.

Inscriptions

- Les inscriptions ont lieu par internet et à l'hôtel de ville de Saint-Pie. Aucune inscription n'est possible par téléphone.
- Le parent est responsable d'aviser la direction de tout changement aux renseignements contenus dans le dossier de l'enfant.

Modalités de paiement

- Le camp devra être payé en totalité lors de l'inscription ou;
- Selon la série de chèques postdatés demandée :
 - un premier chèque le 15 mai couvrant la première semaine réservée, la première sortie réservée ainsi que le t-shirt si nécessaire;
 - un chèque pour le 16 juin couvrant les semaines et sorties réservées du mois de juillet;
 - un chèque au 14 juillet couvrant les semaines et sorties réservées pour le mois d'août.

Si vos paiements ne sont pas faits comme demandé, votre jeune ne pourra pas participer au camp ainsi qu'aux sorties.

- Vous devez libeller votre chèque à l'ordre de « Ville de Saint-Pie ».
- **En cas de non-paiement complet après ces dates, l'inscription au camp de votre enfant sera annulée.**
- Le service de garde est payable le vendredi de la semaine d'utilisation au bureau du responsable du camp ou dans la boîte à paiements prévue à cet effet. Le bureau est ouvert dès 7 h 30 le vendredi matin et jusqu'à 18 h le soir. Seuls les chèques devront être mis dans la boîte à paiements. Si vous y mettez de l'argent, nous ne sommes pas responsables des vols ou pertes.
- Pour les paiements en argent comptant, ils devront être effectués avec l'argent exact (nous ne gardons aucune monnaie au camp), directement au responsable du camp de jour à l'adjoint(e) en place pour le remplacer.
- **Il est important que le service soit payé afin de pouvoir vous prévaloir du service de la semaine suivante.**

Modalités de remboursement ou de changement après inscription

➤ **Au plus tard le 9 juin 2018 :**

- Pour les demandes de remboursement, des frais de 10 % d'administration pour un maximum de 25 \$ seront chargés, aucun remboursement possible après cette date. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@villest-pie.ca.
- Pour les demandes de changement d'inscription des semaines d'utilisation (ajout ou retrait), changement de concentration, ajout ou retrait de sortie.

➤ **Après le 9 juin 2018 :**

- Seulement si les ratios le permettent, il vous sera possible de faire des changements au niveau de l'inscription. Une demande doit nous être parvenue un minimum de 5 jours ouvrables avant la date du changement à l'adresse suivante : loisirs@villest-pie.ca. Aucun remboursement n'est possible pour l'annulation complète de l'inscription. Il sera possible de transférer l'inscription d'une semaine pour une autre semaine seulement si votre demande de changement est acceptée. Par contre, il n'y aura aucun remboursement ou transfert d'inscription pour la sortie.

➤ **ANNULATION AVEC BILLET MÉDICAL**

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Ville de Saint-Pie remboursera la totalité des frais encourus pour les semaines de camp non utilisées à l'exception des coûts reliés aux sorties.

Heures d'ouverture du camp Ouragan et du service de garde

➤ **Horaire d'animation du camp Ouragan du lundi au vendredi**

Début : 8 h 30
Dîner : 12 h à 13 h (aucun frais supplémentaire pour la période du dîner)
Fin : 16 h

➤ **Horaire d'animation temps-partiel du camp Ouragan Lundi – mardi – mercredi**

Début : 8 h 30
Dîner : 12 h à 13 h (aucun frais supplémentaire pour la période du dîner)
Fin : 16 h

➤ **Horaire du service de garde**

Matin : 6 h 30 à 8 h 30 (une période)
Après-midi : 16 h à 18 h (une période)
Coût : 3 \$/enfant par période (matin ou après-midi)

- Les enfants peuvent manger au camp **en tout temps**.
- Ils doivent apporter un lunch froid ou un thermos au camp. Le service de surveillance prévu à cet effet le midi est gratuit.
- Il est à noter que tous les enfants qui arrivent AVANT 8 h 30 ou qui quitteront APRÈS 16 h seront considérés comme étant sous la responsabilité du service de garde. Nous serons donc dans l'obligation de facturer des frais, et ce, peu importe la raison pour laquelle votre jeune se trouve au camp de jour à cette heure. Il est donc de votre devoir de vous assurer de l'heure d'arrivée et de départ de votre jeune.

Procédure d'arrivée et de départ au camp ou au service de garde

- La Ville de Saint-Pie et son camp seront automatiquement responsables des enfants qui arrivent au service de garde avant les heures d'ouverture et des frais seront automatiquement ajoutés à votre compte.
- Les enfants qui arrivent au camp avant le début de celui-ci à 8 h 30 seront automatiquement inclus dans le groupe du service de garde du matin et les frais de 3 \$ par matin seront facturés aux parents.
- Les parents sont responsables de conduire ou non leur(s) enfant(s) au local du camp de jour ou au service de garde le matin. Par contre, votre visite quotidienne au camp est un excellent moyen de recueillir de l'information sur les activités à venir, les sorties ou des spécifications pour la semaine avec son animateur ou le personnel en place lors de l'arrivée ou du départ.
- L'enfant qui nous est confié ne pourra quitter les lieux du camp de jour qu'avec les personnes qui y sont inscrites sur l'autorisation de départ.
- Soyez prévoyant en mettant tous les gens autorisés à venir chercher votre enfant sur votre liste, une pièce d'identité peut leur être demandée.
- Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde et dont les parents sont en retard pour les reprendre à la fin du camp se joindront automatiquement au groupe du service de garde. Les frais du service de garde, qui sont de 3 \$ par période, soit la période du matin ou de l'après-midi, seront facturés au parent.

Retard au service de garde le soir

- Les parents doivent respecter les horaires établis.
- En cas de retard, le parent, dans la mesure du possible, doit aviser la direction du camp de jour.
- Des frais de retard après les heures de service de garde seront facturés aux parents. Ces frais sont **de 5 \$ par tranche de 10 minutes de retard et ils seront ajoutés à la facturation. Ces frais devront être payés au plus tard le vendredi de la même semaine.** Ils sont applicables dès la première minute de retard, et ce, sans exception.

Absence et retard

- En cas d'absence ou de retard, veuillez nous téléphoner au 450 772-2488, poste 246 pour notre boîte vocale, ou par courriel au campouragan@outlook.com. Donnez-nous votre nom, le nom de l'enfant et le nombre de jours qu'il sera absent.
- **Aucun appel n'est fait aux parents pour un jeune qui ne se présente pas au camp.**
- **Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son jeune se rend bien au camp et non ailleurs.**

L'enfant doit avoir à chaque jour, dans son sac-à-dos :

- **Un lunch froid;**
- **Deux collations minimum;**
- **Deux bouteilles d'eau identifiées;**
POURQUOI? Parce qu'il est très, très important de s'hydrater l'été. La température chaude, l'effort physique, le facteur humidex et le manque d'ombre parfois peuvent conduire les jeunes à des problèmes physiologiques. Les enfants doivent avoir accès à de l'eau aux 15 à 20 minutes en cas de grande chaleur.
- **Maillot de bain et serviette.**

Le tout est OBLIGATOIRE!

Si l'enfant n'a pas un ou plusieurs des articles demandés avec lui pour le camp, nous vous enverrons un avertissement écrit, et nous laisserons un message à la maison (sauf pour un enfant sans lunch, nous intervenons dès la première fois).

Par la suite, si cela se reproduit pour un article de la liste, les mesures suivantes seront prises :

- **L'enfant qui n'a pas de lunch** : nous ferons l'achat d'un repas et nous vous le facturerons en totalité et ce, sans avertissement écrit ou par téléphone à moins que cela nous soit possible de vous rejoindre.
- **Avoir 2 collations** : nous vous enverrons un avis écrit ainsi qu'un message à la maison. Si vous ne corrigez pas la situation, votre enfant devra assister à la collation sans en avoir.
- **Avoir 2 bouteilles d'eau identifiées** : DES FRAIS DE 3 \$ vous seront facturés pour fournir à votre enfant 2 bouteilles d'eau pour la journée. ****Les frais seront payables le jour même.****
- **Maillot de bain et serviette** : comme nous ne pouvons brimer le reste du groupe, votre enfant ne pourra pas participer aux jeux qui demandent d'avoir un maillot et une serviette.

Sorties

- En signant le formulaire d'inscriptions ou en acceptant les conditions d'inscriptions lors d'inscription en ligne, vous autorisez votre jeune à faire les sorties en autobus comme à pied, toujours accompagné d'animateurs du camp Ouragan.

En cas de maladie

- Il est important de garder votre jeune s'il est malade. Les jeunes présents au camp de jour doivent être en mesure de suivre les activités du groupe, qu'elles soient sportives ou de tout autre ordre.
- **Si nous jugeons que votre jeune doit retourner à la maison, cela devra se faire rapidement, et ce, même si nous sommes en sortie. Donc, si vous avez le moindre doute sur l'état de votre jeune le matin, gardez-le à la maison.**
- Pour nous aviser d'une absence, téléphonez au (450) 772-2488 poste 246, ou par courriel au campouragan@outlook.com.

Médicaments

- Aucun médicament ne peut être donné à un enfant sans l'autorisation parentale et sans être accompagné de la **prescription médicale, et ce, même pour les médicaments en vente libre.**
- Les médicaments doivent être dans le contenant original, l'étiquette du pharmacien faisant lieu de prescription médicale.
- Seulement les médicaments qui sont pris sur une base régulière sont donnés au camp. **Pour ce qui est des autres, comme les antibiotiques, demandez à votre médecin de prescrire un médicament à donner 2 fois par jour afin que cela se fasse à la maison.** Ainsi, on élimine les oublis ou les erreurs qui peuvent être faites par le personnel.
- Si votre enfant possède un « épipen », nous devons l'avoir au camp en tout temps lorsqu'il y est présent. Son animateur sera responsable de le faire suivre avec l'enfant. Si nous n'avons pas son « épipen », nous devons vous demander de venir chercher votre enfant ou de nous donner l'autorisation de le retourner à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

Les poux

- S'il y a des poux au camp, la tête des enfants sera surveillée et aucun enfant ayant des lentes ne sera accepté au camp.
- Le jeune avec des lentes devra retourner chez lui immédiatement. Nous vous contacterons pour effectuer les traitements nécessaires et votre enfant ne pourra revenir que lorsque toutes les lentes auront été retirées.
- Nous ferons une vérification au retour de chaque enfant qui avait des poux avant de l'accepter au camp.

- Le port du chapeau, casquette ou foulard est exigé durant la période de contamination afin d'éviter la propagation.

Crème solaire et insecticide

- Il est de la responsabilité des parents de mettre de la crème solaire à leur jeune avant leur départ de la maison le matin. Il n'y aura pas application de crème solaire avant 10 h. Donc, votre jeune a besoin d'avoir sa protection solaire avant d'arriver.
- Le camp Ouragan fourni la crème solaire au camp de jour.
- Les jeunes mettront eux-mêmes leur crème solaire sous la supervision d'un animateur.
- Si nous jugeons qu'un jeune est en danger de coup de soleil, nous lui demanderons de se couvrir, ou nous irons à l'intérieur, si cela est possible.
- Pour l'insecticide, nous vous demandons de le prévoir pour votre enfant, car il n'y en aura pas de disponible au camp de jour. Si, pour une sortie, nous jugeons qu'il est nécessaire que votre enfant en ait sur lui, nous vous en informerons. Sinon, ce sera à votre discrétion.

Vêtements

- Il est important de vous assurer que les vêtements de votre enfant soient adéquats pour la journée et le type d'activités prévues.
- Prévoir un chapeau ou une casquette pour se protéger des rayons du soleil en tout temps, car la plupart des activités se déroulent à l'extérieur sauf en cas de pluie. Nous mangeons également dehors.
- Il est aussi important, en cas de pluie ou de risque de pluie, de prévoir un imperméable, un parapluie ou tout autre vêtement adéquat puisque nous circulerons à pied entre les différents endroits où le camp de jour se déroulera (Centre sportif et culturel, pavillon des loisirs, pavillon Bon-Séjour ou tout autre endroit).

Accessoires et jouets

- Les jouets (toupies, cartes, poupées, billes, etc.), les jeux électroniques (Gameboy, Nintendo DS, etc.), les lecteurs mp3 ou IPod, sont **interdits** au camp de jour et au service de garde. Si l'un de ces objets est utilisé durant ces heures, il sera confisqué et remis seulement lors du départ en fin de journée.
- La Ville de Saint-Pie n'est pas responsable du bris, de la perte ou du vol des objets qui sont apportés au camp de jour ou au service de garde par les enfants.

Argent de poche

- Aucun argent de poche ne sera accepté au camp de jour ou dans les sorties afin d'éviter la perte, le vol ou tout autre désagrément.

Accident

- En cas d'accident, l'enfant recevra les premiers soins nécessaires et nous communiquerons avec les parents si nécessaire.
- Un formulaire sera dûment rempli par le personnel du camp de jour pour bien décrire les faits et devra être signé par le parent.
- Si nous jugeons cela nécessaire, nous communiquerons avec les services d'urgence pour faire le transport par ambulance aux frais des parents.

Procédure et plainte

- Le Service des loisirs est résolu à régler les plaintes à leur origine, dans la mesure du possible.
- Lorsqu'un parent désire communiquer son insatisfaction concernant les services offerts par le camp de jour, il doit se rendre au bureau de la coordination au 165, rue Lacasse.
- Il est aussi possible de rédiger une plainte écrite et de la faire parvenir à l'hôtel de ville de Saint-Pie, au nom de la directrice des loisirs.

Politique de non-tolérance (politique d'expulsion)

- Le camp de jour ne tolérera aucune forme de violence, de racisme ou d'intimidation de la part de ses employés, des enfants, de leurs parents ou de toute autre personne pouvant être impliquée avec le camp.
- Le Service des loisirs se réserve le droit, si nécessaire, de retirer du camp tout individu qui met en danger le bien-être physique et/ou psychologique d'un enfant ou d'un employé du camp de jour.

Les parents

- Les parents s'engagent à collaborer avec les membres du personnel ainsi qu'à respecter les règlements généraux et la politique interne du camp.
- Ils s'engagent également à venir chercher l'information au camp concernant leur enfant, les sorties, les heures de départ pour les sorties, les informations courantes.

RAPPEL SUR LES ALLERGIES

NOUS SOMMES UN CAMP DE JOUR SANS NOIX, ARACHIDE, KIWI ET MANGUE

Chers parents,

Afin d'assurer le bien-être des enfants et de protéger ceux qui ont des allergies, nous vous rappelons qu'aucune nourriture contenant des noix, des arachides, des kiwis et des mangues ne sera acceptée au camp de jour.

Tout enfant qui aura des aliments en contenant dans son lunch sera tenu de ne pas consommer l'aliment et devra le rapporter à la maison, non ouvert. Nous fournirons, aux frais des parents, un repas au jeun si un aliment ayant des allergènes est son repas principal. Par contre, si c'est une collation ou un à côté de son dîner, il n'aura rien pour le remplacer. En cas de doute sur les ingrédients, les mêmes mesures seront appliquées.

Aucun aliment contenant des noix, des arachides, des kiwis et des mangues ne sera accepté au camp, peu importe les raisons.



Politique d'expulsion

Si la situation l'exige, un enfant pourra être suspendu ou expulsé du camp de jour. Bien entendu, nous utiliserons tous les moyens possibles avant d'en arriver à de telles mesures.

Cette politique sera utilisée selon le jugement du responsable du camp de jour.

Exemples :

- Pour un enfant qui utilisera la violence envers les autres enfants ou un animateur;
- Pour un enfant qui enfreint les règles de sécurité données par les animateurs;
- Pour un enfant qui refuse de collaborer à toute activité et/ou consigne des animateurs;
- Pour toute autre raison jugée nécessaire par le responsable du camp de jour.

Important : Aucune fugue ne sera tolérée au camp. Il y aura une **suspension automatique** du jeune pour une journée. Lors d'une deuxième fugue ou suspension, le jeune est expulsé du camp de jour.

Premier avertissement : L'animateur ou animatrice trouve un moyen avec l'enfant pour réparer son geste. Les parents sont avisés.

Deuxième avertissement : L'enfant va au bureau du responsable du camp de jour afin de trouver un moyen pour réparer sa faute et signe un contrat afin de s'engager à utiliser un autre moyen pour arriver à ses fins. Les parents sont mis au courant.

Troisième avertissement : Les parents sont mis au courant. Il y a suspension du camp dès le lendemain pour une journée et, par conséquent, l'enfant ne peut se trouver sur aucun des terrains occupés par le camp de jour durant ce délai.

AFIN SE SOUTENIR NOS INTERVENTION, NOUS APPRÉCIERONS VOTRE COLLABORATION.

*****LES TROIS AVERTISSEMENTS PEUVENT ÊTRE FAITS LA MÊME JOURNÉE. LE RESPONSABLE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LA SORTIE PRÉVUE À TOUT JEUNE SI IL CROIT QUE SA SÉCURITÉ OU CELLE DES AUTRES EST COMPROMISE PAR SON COMPORTEMENT.*****

IMPORTANT : **Après 2 suspensions, il y a expulsion du camp de jour pour le reste de l'été.** Cette politique est mise en place afin de contrer le problème de violence et de non-respect des règles, et ainsi avoir un environnement agréable pour les jeunes ainsi que pour notre personnel.